

Titulaire : Trafalgare

Montant HT du marché : 40 400 €

Rôle de Trafalgare : mandataire

Montant HT Trafalgare : 22 100 €

Période des prestations : 2011

Durée de l'étude : 4 mois

Client : Réseau Ferré de France

Responsable du marché : M. Chassagne

## Description du projet

Le projet de LGV Provence-Alpes-Côte d'Azur, inscrit dans la loi Grenelle I, fait partie des 2000 km de ligne nouvelle à grande vitesse que la France devrait lancer d'ici 2020. Faisant suite à la mise en service de la LGV Méditerranée inaugurée en 2001, il a pour objectifs d'améliorer l'accessibilité du Var et de la Côte d'Azur, de permettre la constitution d'un arc méditerranéen à grande vitesse entre Barcelone et la Ligurie et d'augmenter la capacité disponible pour l'offre ferroviaire régionale.



Source : RFF

Suite aux études complémentaires post-débat public (2007/2008) et à la mission de médiation menée par Yves Cousquer, le tracé des Métropoles du Sud a été retenu ; il dessert en chapelet les agglomérations de Marseille, Toulon et Nice, avec la création ou le réaménagement de 6 gares (Marseille, Toulon, Est Var TGV, gare de l'ouest des Alpes-Maritimes, Nice St-Augustin et Nice Centre).

## Description de l'étude

L'assistance à la concertation a consisté en des analyses réalisées à dire d'expert ou s'appuyant sur le modèle de trafic régional développé par Trafalgare dans le cadre des EPEUP LGV PACA et portant sur les thématiques suivantes :

- étude de trafic simplifiée sur les différents scénarios,
- élaboration de fiches réflexe (impact de la Grande Vitesse, effet du projet sur la décongestion d'A8...),
- analyses d'accessibilité pour les différentes gares projetées (population et emplois accessibles, possibilités de rabattement...),
- zones de chalandise des gares actuelles et projetées.

